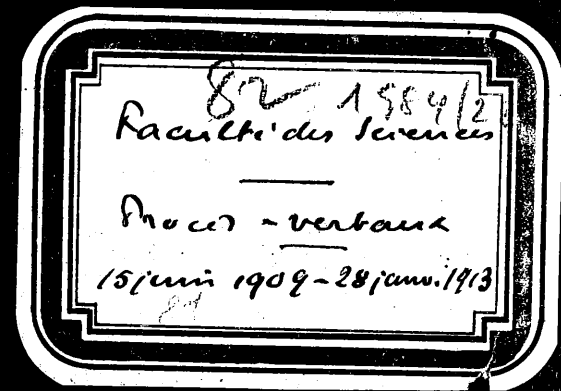


1984/22/82



82 1984/2
Faculté des Sciences
—
Proces - verbaux
—
15 juin 1909 - 28 juinv. 1913

Université de Genève.

Faculté des Sciences

Procès verbaux du 15 juin 1909

au 28 janvier 1913.

82

Lance du 15 juin 1909.

Présents M. R. Sauter, doyen et M. M. Ph. Luyt, Ing. Luyt,
Sickel, Young et Fehr.

Lecture et adoption du projet ou Band des
fermes du 4 et du 5 juin.

Examen de doctorat. L'examen de M. Starfos est
admis.

1) Les examens de baccalauriat auront lieu
du lundi 28^{juin} au vendredi 2 juillet.

2) La Faculté approuve la proposition de son Doyen de
repondre une demande d'un candidat au
diplôme de pharmacien de faire l'examen
pratique avant l'oral.

* Équivalence. M. Max Holy Bauer de Porie a étudié
pendant 3 ans la section de chimie de l'école
polytechnique fédérale. Mais il n'a pas subi l'obligation
diplôme. La demande d'être dispensé du baccalauriat
est acceptée, à condition qu'il présente
les bulletins de ses examens annuels.

Doctorat à Grenoble. - M. le Doyen regrette à nouveau le
vote de la Faculté dans le cas de vonson. Il semble
que l'on tienne ainsi compte du doctorat à Grenoble
et que l'on ne tienne pas compte d'un vote antérieur de la
Faculté maintenant son vote antérieur.

Lance Louis
Fehr

Séance du 3 juillet 09

Présents M. M. Gaubert, Doyen, Ph. Lugey, Pictet-
Eckm., Duparc.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et
adopté.

Examens. Baccalauréat. Le Doyen se autorise
à afficher les résultats des examens des puces
seront établis.

Diplôme de Chimie. L'examen partiel de M. Wiede est admis.
L'examen complet de M. Tourpayan est admis.
Cert. d'aptitude le 2^e Examen de M. Saquemond
est déclaré admis.

Doctorat. Il le examen de M^{lle} V. de Wyss ne sera pas
terminé, M. le Doyen se autorise à faire
substituer si l'examen oral en supplant.

2) la Faculté admet le examen de
M. Frederix

M. Koringacher

M. Lauterbach

le examen partiel de

M^{lle} Solz & Terlikowski.

3) M. Brunel a échoué.

4) M. Malinowski ne définitivement admis.

Thèse La Faculté admet la thèse de

1) M. Malinowski présentée par M. le Prof. Chaval,

2) - Grossmann - - - - - Duparc

3) - Karmack - - - - - Pictet

4) - Silbermann - - - - - Phluge

5) - Aephtan - - - - -

6) - Wocynski - - - - -

7) - Van Vloten - - - - -

Règlement. M. le Doyen annonce qu'il y aura lieu
de corriger le règlement ^{des examens} pour le conformer
exactement au règlement de l'Université.

Doctorat h. causa

La Faculté décide d'apporter l'honneur de M.
le Prof. Christ (Bâle) à la liste des doctorats
honoris causa.

Chaire extraordinaire de géométrie & de Macrocognosie

La Faculté décide de renouveler le
mandat de M. le Prof. France & tendue,
et sur la proposition de M. Duparc, de prolonger
pour un semestre le mandat de M. France.

Demande de M. Duparc La Faculté approuve la demande

de M. Duparc de reprendre des cours le 1^{er} nov., les
dispositions ayant été prises pour les examens
5^o octobre.

Séance terminée
H. Lugey

1 novembre 1909. Présents: M. Gautier,
Chovab, Carlier, Fehr, Elaparde, Varassin, Yung,
Ph. Luge, Eug. Luge.

Présidence de M. Gautier, Doyen.

Le procès-verbal de la séance précédente en a été
adopté.

Décès de
M. Pearce

M. le Doyen rappelle la mort de M. Pearce, prof. coll.
survenue subitement pendant l'été. C'est une
perte terrible pour la Faculté, car Pearce était
un homme qui permettait beaucoup. La Faculté
a été en signe de deuil.

Lettre de
M. Cabrera

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de
M. Cabrera, savant ~~espagnol~~ ^{portugais}, qui fait
hommage et remerciement d'un ensemble
de mémoires scientifiques et historiques.

Chair de M. Flournoy. M. le Recteur et le Bureau de l'université
ont été très satisfaits du décès de M. Goussier, et y
auraient bien de remanier l'organisation de
l'enseignement de la Philosophie en lui ajoutant
quelques-unes des personnalités ~~personnelles~~ de M. Flour-
noy qui avait particulièrement bien qualifié
pour faire un cours d'histoire de la Philosophie de
Sciences. L'enseignement de la Psychologie serait
entièrement confié à M. Ed. Elaparde.

Il ne s'agit pour le moment que d'un tour de
préconsultation. Les principales ^{M. Flournoy et Naville} ~~intéressés~~ ont été
consultés et se sont d'accord.

M. Yung, venant avec plaisir un enseignement
sur l'histoire de la Philosophie de Sciences.

Il résulte de ce premier échange de vues que
la Faculté serait favorable à la transformation
projetée.

Examens. Baccalauréat: les résultats ont été
affichés.

- 2) Docteurat. la Faculté déclare admis les examens
complets de M^{lle} Grobety et Lepiska
et l'examen partiel de M^{lle} Karaschewska.
- 3) Interne de chimiste, M. de Wilde admis
- 4) Pharmacien M. Anastachevitch ad.
5) Sebekovitch - ad.

- 5) demande de M^{lle} Bijanoff. (1)
M^{lle} B. a échoué à l'examen de Calcul diff.
& intégral (Bacc. & bacc. & math.); c'est son dernier
examen et elle doit rentrer dans son pays. Elle
demande à refaire l'examen. Après discussion
la demande est accordée, parce que c'est le dernier examen.

Equivalence. M^{lle} Thomas demande une dispense partielle
du baccalauréat, en raison des examens de France

passés à Paris. - Elle sera dispensée des branches
sur lesquelles elle a subi des examens

- X 2) La Faculté accorde également une
dispense partielle (bacc. esc. phys. & chim.)
à M^{lle} Bogdanovitch (de l'Université de
Cracovie.)

Séance tenue
le 22 Nov.

22 Novembre 1909.

Présents MM. Gauthier, Dupont, Ingénieur, Phlegge,
Cailler, Pichet

Lecture & adoption du procès verbal de la séance
précédente.

Équivalences. M^{lle} Thomas obtient l'équivalence
complète du baccalauréat (v. séance du 1 Nov.)

Examens 1) Examens pharmaciens. M^{lle} Polissianch-
& Chassanovitch ont été admis (examen partiel)

2) Doctorat.

M^{lle} Korpachevka a obtenu les examens oraux

MM. Dubon & Stochle ont été admis

sur 2 branches.

3) Cert. d'aptitude. Travail de M. Peter. M.
Cailler estime que le travail de diplôme de M. Peter
en souffrant sur tous les points et que la

Faculté ne peut l'accepter. - adopté.

Séances extraordinaires d'examen. Sur la demande d'un groupe
d'étudiants en médecine, la Faculté décide d'ouvrir
une session d'examen du bacc. esc.
médic. au printemps.

Demande de M. Udofoka (D. esc.) désirant passer les
examens du Bartol. d'aptitude à l'enseignement
de la chimie. Renvoyé à la commission du
Certificat (MM. Chovat, Fehr, Gauthier, Yung)
Équivalences. M. Veiret, obtient la dispense du
baccalauréat, et fait des examens subis à l'Université
et Ecole des ingénieurs de Barcelone.

2) M. Katzenelson, présente une attestation de
et le Verbandsexamen de Siessen. N'étant pas
trigot allemand, il obtient une dispense partielle
du baccalauréat, d'examen complémentaire ne se
participe par sur les 3 branches du Doctorat

3) M. Kovacs, ingénieur chimiste de Budapest (Gamm.)
demande une dispense partielle des examens
du Doctorat. Renvoyé à une séance ultérieure, après
examen des pièces par le Phlegge.

4) M. Husseni Sulleimann, pharmacien diplômé,
obtient une dispense partielle des examens de
doctorat.

Dispense. - M^{lle} Van Stolk, auditrice, obtient une dispense d'âge.

Thèses. 1/ M. Spinnelli, diplômé de Zurich, présenté par M. Pictet et V. Fredericks - - - Ph. Luge

Proposition de M. le Docteur. M. Gautier fait remarquer que la thèse ne sera pas immatriculée dans le registre et propose que l'on commence une immatriculation à partir du Jubilé.
D'accord en principe.

Diplôme d'ingénieurs-chimistes. - Proposition de M. le

Ph. Luge & Duparc. - M. Ph. Luge rapporte. Nous avons été la première à créer le Diplôme de chimiste augmenté les écoles techniques moyennes donnent aussi ce titre. Les écoles supérieures tendent maintenant à transformer le titre de Diplôme de chimiste en celui d'ingénieur chimiste.

Il y a donc lieu de faire cette transformation dans notre règlement et dans le Loi (art. 64).

Pour le moment il suffit d'adopter le principe du changement, afin que le changement puisse être proposé le plus tôt possible au Haut Conseil. Pendant ce temps la Faculté aura le temps d'examiner la modification que y aura bien

d'apporter au programme des examens. M. Duparc parle dans le même sens. Après discussion la Faculté se déclare d'accord en principe et se réservant d'apporter au plan d'études la modification qu'elle jugera utile. M. le Ph. Luge & Duparc ont invités. Présenter un projet complet le plus tôt possible.

France Luge
M. Luge

France du 13 décembre 1909.

Présents: M. Gautier, Ph. Luge, Carlier, Lendner, Bédet, Elaparde, Duparc, Sarasin.
Présidence de M. Gautier, Docteur.

Lecture & adoption du Procès verbal de la séance précédente.

M. Massol. Le Docteur rappelle le porte que vient de faire la Faculté en la personne de M. Massol, prof. extr. de bactériologie et prie l'assistance de se lever en signe d'assentiment.

M. Gautier annonce ensuite le Don fait au Labor. de Chimie théorique & technique par M. Volzay doct. h. causa de notre Université et adresse sa félicitation à M. le Prof. Ph. Luge.

M. le Doyen rappelle en outre que l'Université de
Bruxelles a décerné le Doct. hon. causa à
notre collègue M. le Prof Chodak, recteur.

Examens 1) examens pharmaciens.

Les examens de M. Schiostampf ont été déclarés admis.

Ceux de M. Chassanovitch ont été insuffisants.

2) Docteurat. Examen partiel de M. Alborica, 2 branches, admis.

Les examens de M^{lle} Fingelstein ont été admis, avec
4 maxima.

Él assistant pour la Physique La Faculté approuve

à l'unanimité la demande de M. Eug. Ruge
tendant à la création d'un 2^e poste d'assistant
du laboratoire de Physique.

Numérotation des thèses. Comme suite à la discussion
de la dernière séance, M. le Doyen propose de
numérotés les thèses. Par exemple de 1873, le chiffre
actuel est de 432, et l'après avoir donc de
enlever cette numérotation adoptée.

Congrès de Zoologie. L'Université a reçu une invitation
au congrès internat. de Zool. qui aura lieu à
Lisaz du 15-20 août. M. le Prof Eschsch
représentant l'Université.

Demande Lepka (v. pages précédentes) M. Fehr rapporte
au nom de la Comm. du Coll. Supr. sur la

demande de M^{lle} Lepka. La Commission propose:

1) d'accorder la dispense de l'examen oral sur
les 2 branches choisies par le candidat

2. d'autoriser M^{lle} L. de remplacer la pédagogie par
la Psychologie, étant donné qu'elle a suivi cette
branche dans un gymnase pol. polonais
et qu'elle a subi un examen très satisfaisant

3. ~~de~~ de demander à M^{lle} L. de suivre pendant
un sem. au moins la terminologie de français
moderne, adoptée.

4. Pour ce qui est de la fin d'année de l'année
la question de la réduction de la taxe pour
ceux qui font successivement les examens du
Certif. & du Doctorat (ou vice-versa) doit
être portée devant le conseil d'Etat. On pourra
procéder comme pour le diplôme de chimie.
M. le Doyen soumet la question au Bureau.

Chaire de Bactériologie. M. le Doyen donne lecture
d'une lettre du Département pour laquelle on lui
informe de la suspension, jusqu'à nouvel
avis, de la chaire de bactériologie. ^{La chaire de B.}
Il suit une discussion sur la nécessité de conserver
la Faculté de Sciences. La Faculté charge M.
le Doyen d'examiner les propositions et d'en proposer.

est conservé. La Faculté de Sciences
Site métallifère. La commission n'a pas encore été
donnée. M. Duparc demandera au Chef
des Chargés M. Juczkowski, pendant un
moment ou éventuellement d'année universi-
taire.

Leçon
18ème

Séance du 17 Janvier 1910

Présents: Mlle Gauthier, Doyen, Besot, Chaparede,
Duparc, M. Lange, Yung & Fehr.

Lecture & adoption du procès-verbal de la séance
précédente. M. le Doyen rappelle, au sujet du procès-
verbal, que la question des cours sur la fonderie
métallifère n'est pas encore réglée. Le cours est
donné provisoirement par M. Juczkowski, comme
cours de travail. Docent.

Examens. 1. Diplôme de Chimiste. 3^e Examen. L'examen
partiel de M. Goldenberg (sur 3 branches) est adopté.
2. Examen de Doctorat. Plusieurs examens sont
commencés ou vont avoir lieu encore cette semaine.
Ce sont ceux de Mlle Brunel, Madame Hisko-
vitch & Mlle Masson. M. Gauthier est autorisé à
annoncer l'adoption définitive, si les chiffres

sont suffisants.

Demande de Mlle Groubise Mlle G. a subi l'examen de Physique
et de Chimie du Bacc. médical. La Physique ayant obtenu
un chiffre satisfaisant, elle demande à en être dispensée
au Bacc. ès sc. nat. La Faculté accepte de exempter
l'examen oral de Physique, mais d'imposer l'écrit.
Equivalence M. le Doyen a reçu une demande d'équivalence
pour l'admission aux études de pharmacie d'un tuteur
ayant 4 ans de pratique. Transmis à la Commission de
Pharmacie; M. Gauthier statuera sur les avis qui
lui sera donné.

Thèses & La Faculté adopte la thèse de
M. Schlosser, présentée par M. le Prof. Duparc
M. Hornigacher, - - - -
M. N. Jacaradi's. - - - - M. Lange.
Chaire de Bactériologie. Mlle Gauthier (présidente), M. le

Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Recteur
du Département demandant le provisoire de la Faculté
sur 2 questions:

- 1^o la chaire de Bactériologie telle qu'elle avait été organisée
par M. Massol doit-elle être maintenue à la
Faculté de Sciences ou ^{rattachée} à la Faculté de Médecine.
- 2^o doit-elle continuer à être une chaire indépen-
dante ou être rattachée à une autre chaire.

M. Yung ^{estime} qu'après le développement considérable qu'a pris la Bactér., il y lieu de conserver la chaire. C'est au contraire une science autonome qui touche à la fois aux sciences la plus diverses. Certains chapitres, concernant les microbes pathogènes intéressent plus particulièrement le médecin, d'autres la Botanique, mais il est indispensable que dans une université comme la nôtre la Bactér. soit enseignée pour elle-même. Chacun des professeurs continuera à enseigner la partie qui le concerne plus particulièrement. Le cours de M. Massol donnera satisfaction aux deux tendances: au côté purement scientifique et aux applications concernant la médecine.

M. Duparc rappelle que la chaire avait été créée plus particulièrement pour le médecin. Dans ces conditions la Fac. de Médecine pourrait, comme elle le demande sans doute, rattacher cette partie de la Bactér. à l'un de ses enseignements. Quant à la partie purement scientifique, elle ne doit être enseignée à la Fac. des Sciences, partiellement, par deux de nos professeurs, MM. Chodat & Lœng. Il suffirait de préciser ces chapitres dans son programme.

En résumé, M. Duparc propose

- 1° de conserver à la Faculté des Sciences l'enseignement (ou non la chaire) de Bactér.
- 2° de répartir cet enseignement entre les deux professeurs intéressés
- 3° de remettre à la Fac. de Médecine cette partie de la Bactér. qu'on pourrait appeler Bactér. médicale.

Quant au laboratoire municipal, bien qu'il n'en soit pas question dans la lettre, je fais exprimer le vœu que cet établissement qui a donné une satisfaction générale à la population, soit maintenu.

M. Bedol appuie ce que vient de dire M. Yung.

La bactériologie a pris une telle extension qu'il faut une chaire proprement dite ayant à sa tête un spécialiste. Il ne faut pas abandonner cette chaire qui devrait être la chaire de Bact.

Générale. La Fac. de Médecine pourrait, ^{facilement} compléter l'enseignement en ^{facilement} organisant un ^{complémentaire} cours complémentaire.

M. Duparc maintient son opinion quant à la possibilité de répartir l'enseignement entre les deux professeurs de Botanique et de Zoologie. Une chaire exigeant la création d'un laboratoire spécial.

M. Phélippeau veut rappeler que lors de l'organisation de la chaire de M. Massol M. Chodat a bien prévu qu'il continuerait l'enseignement de la Bactér. et le maintient

de la chaire telle quelle, ne donnerait bande d'effi-
cacité, mais une chaire de Bactériologie en
crierait certainement plus vite.

M. Yung parle encore en faveur du maintien de
la chaire dont l'enseignement devrait être deve-
loppé. A côté de celui-ci subsisteront toujours
les 3 parties concernant plus particulièrement
l'hygiène, la botanique et la zoologie.
Il se déclare également d'accord pour que nous
installions sur le manoir d'un laboratoire,
dont le directeur devrait être beaucoup plus
un savant qu'un médecin.

M. Bedot parle dans le même sens.

M. Doyen résume le débat. Mais la Faculté
préférera ne pas émettre de vote avant d'avoir
entendu tous les professeurs intéressés.

La discussion est renvoyée au mercredi 19
janvier 1904.

Séance close

H. Dem

Séance 19 janvier

Présents M. Gaucher, Doyen et M. Dubar, Chodat,
Bedot, Sarasin, Yung, Thunz, Eug. Surje
et Scher.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. Au
propos M. Dripano veut rectifier et préciser le passage
qui le concerne. Il a proposé que la chaire de M. Massol
soit rattachée à la Faculté de Médecine, mais qu'elle B.
purement scientifique est dite inscrite et Faculté
de Sc., et suffisant donc de le placer dans le
programme. - Le P. U. en a ensuite adopté.

Lettre de M. Bedot M. Bedot demande un congé pour
le sem. d'été afin de pouvoir se consacrer à des
recherches au bord de la mer. - La Faculté donne
un congé favorable.

Examens 11. Diplôme de Pharmacien. d'examen de M.
Petrovitch est jugé insuffisant.

11 Les examens de doctorat de M. Haskovitch
sont admis.

Chaire de Bactériologie. - Suite de la discussion (v. séance
précédente).

M. Chodat, Pour ce qui concerne la lettre du département.

M. Chodat estime qu'il s'agit bien de la chaire telle qu'elle
existait sous le Prof. Massol, et non de quelque chose
de nouveau d'être

M. Chodac fait d'abord l'histoire de la question, en rappelant les conditions dans lesquelles la chaire a été créée et rattachée à la Faculté des Sciences, M. Massol n'étant pas médecin la Fac. de Médecine avait refusé de voir cette chaire chez elle. D'autre part, la chaire de Botanique n'ayant ni collection, ni jardin, M. Chodac a développé son enseignement du côté des microorganismes. Les grands domaines de la Bact. sont rattachés aujourd'hui à la Botanique, d'autres à la Zoologie mais la délimitation n'est pas encore nette. à Bâle et à Berne, par exemple, le ^{prof. de} botaniste est en même temps bactériologiste.

M. Chodac demande que quelque que soit la solution adoptée il soit bien entendu qu'il puisse donner de la bact. dans ses ^{ou dans les leçons théoriques} leçons et dans son enseignement de laboratoire.

Comme l'a dit M. Yung, actuellement l'enseignement de la Bact. est dispersé et l'Université, le professeur de Zoologie traite nécessairement certains chapitres. En Botanique on examine plus particulièrement les applications pratiques, au point de vue de la Chimie

biologique, en étudiant les réactions sur le milieu, la fermentation, etc. M. Massol s'occupe plus spécialement du triage des microbes - mais ce n'est pas une partie importante, - et de la microbiologie des maladies infectieuses. En outre on enseigne encore de la Bact. en Hygiène et en Anatomie pathologique.

Il estime donc que la chaire doit être maintenue au point de vue des études médicales, les autres études d'autre pouvant également en profiter. Mais alors la chaire doit être rattachée à la Faculté de Médecine, les autres parties de la Bact. sont déjà enseignées chez nous. Toutefois, en tenant compte des circonstances dans lesquelles la chaire a été donnée à la Fac. de Sciences, on peut spécifier que, durant la durée de la chaire créée chez nous on passera à la Fac. de Méd.

Quant au laboratoire, le vœu ne veut pas le garder, mais par sa nature même, ce laboratoire est à sa place dans la Fac. de Médecine.

Enfin, pour ce qui est de la question, M. Chodac dit qu'en général l'enseignement de la Bact. est rattaché à d'autres chaires.

M. le Docteur Hume. Faire remarquer à ceux qui étaient absents

à la dernière séance qui'il n'a nullement été
question d'empêcher sur le enseignement qui
existe déjà; M. Chaval ne peut qu'il fait
toutes les réserves pour ce qui le concerne.

M. Le Doyen a cherché les points sur lesquels nous pouvons
être tous d'accord, tout d'abord la conservation
du laboratoire de Bact., mais la question ne
nous est pas posée. Puis il semble que la
Fac. est unanime sur le fait que l'enseignement
de la Bact. doit être continué et la Fac. Elle est
aussi unanime à reconnaître qu'il y a un
enseignement officiel, par chaire officielle,
en médecine et la Fac. sur la forme
d'une chaire est. analogue à celle de M. Massol
ou même peut-être étendue, l'enseignement de la Bact.
devrait continuer, comme par le passé, dans
la chaire de Botanique et Zoologie.
Les réserves avaient été déjà faites lors
de la nomination de M. Massol, comme
le fait remarquer M. Ph. Sauge,

La Faculté se déclare entièrement d'accord
sur ce point.

M. Ph. Sauge propose que l'on procède de la manière
suivante:

1° l'enseignement tel que le donne M. Massol
doit subsister;

2° suivant les circonstances il peut être placé dans la
Fac. de Sciences ou dans la F. de Médecine, car
les mêmes circonstances pourraient se reproduire.

M. Chaval. Il estime en outre que nous ne devons pas
prendre la responsabilité d'un laboratoire dont
l'entretien est très coûteux, cela pourrait porter
préjudice aux crédits nécessaires aux autres
laboratoires.

M. Varatni n'est pas d'accord sur ce dernier
point. Elle propose de ne pas se préoccuper de
dépenses pour un laboratoire d'un intérêt
aussi général.

M. Duparc voudrait que la chaire soit conservée
telle quelle était sur M. Massol, sans quoi
la création d'un nouveau titulaire rencon-
trera beaucoup de difficultés. Il s'agit d'un
enseignement destiné aux étudiants en médecine.
M. S. demande que l'on rappelle bien que le
reste de la Bact. est déjà enseigné et qu'il suffit
de le préciser.

M. Yung rappelle que son opinion repose uniquement sur
l'intérêt général scientifique et universitaire et

qui s'est fait abstraction de questions secondaires.
Nous ne devons pas abandonner ce que nous avons.
A ce propos il rappelle le cas de la chaire de Biol.
qui a passé à la médecine. Nous devons saisir
cette occasion pour développer cet enseignement
et ce serait un honneur pour Genève d'être
dans la première qui comprendrait d'importance
d'une chaire principale pour la Bact.
Le cours de M. Massol traitait non seulement
de Bact. ^{microb.} mais aussi de microbiologie.
A côté de son enseignement partiel (au moins
cinq / il y a ^{la science générale} place ~~pour une~~ ^{pour}
progresser et prend une place de plus en
plus importante de laquelle il convient
d'attribuer une chaire susceptible de se
développer.

M. Yung demande en outre, qu'au cas
où il y aurait transfert, que l'enseignement
ne soit pas rattaché à une autre chaire,
mais confié à un spécialiste. L'Université
en bénéficierait beaucoup d'un
enseignement de ce genre.

Il propose que la Fac. prenne
comme suit:

Prof. de M. Yung. 1° La Faculté des Sciences, forte des avantages
que ses études ont retiré de la chaire de bact., dont M.
Massol était titulaire, estime qu'il est désirable
que cette chaire soit maintenue dans son sein
où s'avant placé le vote du Sénat. D'autre
part, étant donné le progrès réalisé par la
bact. durant ces dernières années, la Faculté
estime qu'il est désirable que la chaire en
question soit développée.

M. Bedol appuie ce que vient de dire M. Yung.
Il pense que la Fac. de médecine ne s'opposera
pas à un enseignement général, pourvu qu'il
y ait chez elle un enseignement spécial.

M. le Doyen propose de répondre d'abord à la seconde
question en appelant que toutes les propositions
dans le dossier enseignement sont maintenues.
Il met au vote la proposition tendant à déclarer
que la chaire de Bact. doit être indépendante,
sans préjudice aux enseignements existants.
^{par l'unanimité} Par six voix, (et une abstention, M. Duparc)
la Faculté accepte cette proposition.
Il a été présenté au moment de la votation:
M. le Doyen, M. M. Yung, Duparc, Th. Hury, Guy Hury, Bedol,
Sarasin & Fehr.

Pour ce qui est de la première question il y

a 3 propositions:

- 1° celle de M. Yung, pour le maintien à la Fac. Sc.
- 2° - - Duparc pour le transfert à la Fac. de Med.
- 3° - M. Chodat - Pluz, laissant le choix suivant les circonstances et la volonté.

La proposition de M. Yung, dont le texte est médi-
quement haut, est acceptée par 5 voix;
avis contraire 1 voix (M. Duparc). (Seuls
absentons M. Ch. Chagny).

L'ordre levi

Pluz

Séance du 1^{er} février 1890

Présent M. Roux, Sarasin, Ing. Gunge, Pictet
Flournoy, Carlen, Pluz, Bidot, Chodat,
Duparc, Claparède, Yung, Linder Scher,

Lecture et adoption du procès verbal de la séance
précédente.

Thèse La Faculté accepte la thèse de

M. Kachachewska présentée par M. le Dr Chodat.

Examen M. le Doyen informe la Faculté que la

Départem. aura une session d'examen au
prochain. Cette année la session aura lieu
au commencement du semestre.

Bâtiments universitaires. Le Département a demandé au
Bureau du Sénat d'étudier la question des bâtiments
universitaires en examinant

- 1° le cas de la transformation du Museum.
- 2° celui d'un bâtiment neuf.

M. le recteur fait un exposé d'ensemble de la question
et examine successivement les deux cas.

Les experts ont estimé la valeur actuelle du Museum à
640 000; le plan d'aménagement et de construction d'un
bâtiment pour l'anatomie sont évalués à 300 000
+ 250 000 soit f. 550 000. Il résulte que la transforma-
tion reviendrait en réalité à f. 1200 000.

Dans ces conditions il y a lieu de se demander
s'il ne serait pas préférable de faire un bâti-
ment neuf, encastré aux sciences. Son coût
est estimé à 12 à 14 000 000 f. Il pourrait être
placé B^o Carl Vogt près de l'Ecole de médecine.

Il y a un échange de vues sur les avantages
et les inconvénients que présentent l'une ou
l'autre de solutions. On insiste en particulier,
d'une part, sur la nécessité de maintenir le contact de
nos étudiants avec la Fac. de Lettres et de la Société, afin
de ne pas nuire aux études de culture générale; d'autre
part on fait observer les avantages que présenterait

un bâtiment neuf ou un groupe de bâtiments
bien appropriés aux différents enseignements.

La question sera reprise dans une prochaine
séance. Le Doyen remercie le recteur d'avoir
provoqué une discussion préalable avant la
séance du Sénat et conviendra de nouveau
la Faculté avec le même ordre du jour.

Travaux bien

Bedol

Séance du 22 février. 1910.

Présents: Mm. Cantier, Chovat, Chavaumes, Phlyuge,
Enghien, Carcen, Roumory, Clapart, Karasin, Yung,
Dietel, Bedol, Fehr.

Lecture et adoption du P.V. de la séance précédente.

Examens partiels de doctorat. Sont admis à l'examen

le M. Oertli ; pour 2 branches (Physique & minéral,
- M. Eams, pour 1 branche Minéralogie
(Phys. minéralogique).

Bâtiments universitaires. 2^e débat, (v. séance précédente)

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. Fulpius,
architecte, d'après laquelle un bâtiment neuf destiné
à l'École de Sciences, revendrait à 125 000 000 f.
La lettre est accompagnée d'un avant-projet em-
prenant une série de plans.

M. le Recteur complète l'exposé donné à la dernière séance.
Le Fac. de bonne heure en présence de deux résolutions
1^o le Muséum, ou le bâtiment neuf qui
serait situé au B^o C. Vogt.

M. Clapart & M. Phlyuge estiment qu'il faut manifeste-
ment l'étude de l'ensemble des bâtiments universitaires
et tenir compte de l'intérêt général. M. Phlyuge
voit une solution dans ce sens d'édifier par quinquante
mètres à déplacer par étapes successives toutes les facultés
et leurs hospices sur un terrain bien approprié
que l'Etat achèterait dans le voisinage de la ville,
par ex. à Châtellaine.

M. Chavaumes voit une extension possible au B^o
C. Vogt et l'Etat cède le terrain de la Caserne,
celle-ci pouvant facilement être déplacée.

Après discussion la Faculté estime

- 1^o qu'une étude approfondie de la superficie disponible
montre que le Muséum ne saurait convenir à
la Faculté de Sciences.
- 2^o qu'en cas où la future Faculté pourrait être éle-
mentaire, la Faculté de Sciences trouverait,
pour un certain temps, un emplacement suffisant
dans le Bâtiment central, et qu'en outre celui-ci
serait entièrement réservé.

3° Si cette dernière solution n'est pas réalisable,
la Faculté propose de construire un bâtiment
neuf pour la Sciences au B^d Carl Voß. Elle
estime toutefois qu'il est de l'intérêt général
que l'Etat conserve et réserve à l'Université
tous les terrains encombants, y compris
ceux des Laternes.

Faire voter l'Assemblée

Séance du 1^{er} Mars. 1910.

Présents: M^{rs} Gautier, Doyen, Duparc, Chodab, Ing. Grosse,
Claparède, Dickel, Sarasin, Th. Grosse, Lendner, Yung,
Fehr.

Lecture et adoption des D. U. de la séance précédente.

Examens. M^{rs} Vodenitcharoff & Kara ^{Kh.} Lambi ont échoué
aux examens du diplôme de pharmacien.

Festum de bacc. en avril. La première série de sem. 18th
seurs encours aux examens, les 11, 12, 13 pour
la orale, le 14 pour la écrite. Les cours recommencent
en avril le Vendredi 15 avril. Fin des cours de
sem. 1^{er} trimestre le Samedi 18 mars.

Équivalence il l'équivalence du baccalauréat est accordée
à M. Orłowski.

21 M^{re} G. G. G. possède le diplôme de pharmacien de l'Etat
l'année.

L'équivalence du bacc. est accordée avec un examen
complémentaire.

31. Équivalence du diplôme d'ingénieur-chimiste de Budapest.
Après de la demande d'équivalence à M. Kovács, la
commission de chimie a examiné le cas d'une manière
générale. M. Th. Grosse présente un rapport très
complet sur la chimie en Hongrie.
Cet état des études très brillantes. Il propose de restreindre
l'examen à 3 questions sur un programme
reduit et qui seraient données aux candidats
avant l'examen. Mais ce mode de procéder
est contraire au règlement et la Faculté
décide de faire passer l'examen sur la
branche principale.

Un autre étudiant hongrois, n'a pas fait
l'examen final. Il obtient la dispense du
baccalauréat.

Chaire de physique métallifère. M. le Doyen donne lecture
d'une lettre du département concernant l'ins-
cription de la chaire de physique métallifère. M.
Duparc rappelle que cette chaire est liée au
poste de l'assistant et qu'il a adressé une lettre
au recteur par laquelle il demande la suppres-
sion de la chaire jusqu'à ce poste ait eu le temps

Annexé au Procès-verbal.
Fait le 11 Mars 1910

A propos de la demande de
Monsieur Kovàes.

Genève, le 11 décembre 1909

R A P P O R T

sur le Diplôme d'Ingénieur Chimiste de
l'Université technique de BUDA-PEST.

-----:====OXO=====:

Les études de Chimie sont organisées sur le modèle du Polytechnikum de Zurich, avec une durée d'études de 8 semestres.

Sur toutes les branches d'études, les élèves reçoivent des notes basées sur des interrogations en fin de semestre et durant les exercices pratiques et travaux de laboratoire. Pour passer d'une année à l'autre, il faut obtenir des notes au moins "suffisantes" sur toutes les branches.

Les examens du Diplôme comportent deux séries d'épreuves :
1o) au commencement du 5ème. semestre, 2o) à la fin du 8ème. semestre.

D'après l'ensemble des cours suivis, des exercices pratiques imposés, et en raison des interrogations dont sont l'objet toutes les branches enseignées (tous les semestres, ou pour certaines branches comportant plusieurs semestres, à la

fin du dernier semestre y relatif), on peut considérer que soit par la nature des branches enseignées, soit par leur nombre, les études, en ce qui concerne les élèves diplômés, sont très sérieuses, elles comportent non seulement l'équivalent d'un baccalauréat ès sciences, mais encore le complément de travail qu'on peut demander chez nous aux candidats au Doctorat ès Sc. physiques, avec la Chimie comme branche principale. En outre, la sanction des examens paraît très sérieuse; sur une promotion de 80 élèves admis en 1905-1906, l'Université n'a délivré, en juillet 1909, que 19 Diplômes d'Ingénieurs Chimistes.

Les épreuves éliminatoires semestrielles ou annuelles sont indiquées sur la feuille annexe (qui concerne Mr. Kovács). Les examens de Diplôme sont restreints aux branches suivantes :

1er. Examen : Epreuves orales et écrites sur chaque branche.	{ Chimie générale et inorganique. Physique et Chimie physique. Minéralogie
2e. examen: Epreuves orales et écrites sur chaque branche	{ Chimie organique Chimie technique (toutes les disciplines)

Le deuxième examen comporte un projet auquel est consacré tout le 8ème. semestre (à l'exception de 6 heures de cours). Ce projet comporte une étude de chimie appliquée; chaque élève reçoit un sujet différent (chimie des gros produits minéraux, matières colorantes, électrochimie, etc.) et doit présenter un rapport complet comprenant la bibliographie

du sujet et l'ensemble des expériences exécutées sur le sujet donné, expériences comportant à la fois des préparations et les analyses y relatives.

L'ensemble des disciplines enseignées pendant les quatre années porte sur les branches suivantes :

Géométrie et Analyse math.

Physique

Mycologie (bactériologie)

Chimie inorganique et organique, Chimie agricole

Minéralogie

Electrochimie

Zoologie appliquée

Eléments de construction

Botanique appliquée

Géologie

Terres rares.

Matériel de l'industrie chimique.

Connaissance des machines

Textiles, Papier.

Chimie technologique

Dessin

Microscopie appliquée

Economie politique

Chimie phys. et théorique

Comptabilité

Minéralogie appliquée

Toutes les branches importantes comportent des travaux de laboratoire ou exercices pratiques.

Les travaux de laboratoire de Chimie analytique et technique durent six semestres.

Après examen, la Commission propose de restreindre l'examen du Doctorat, pour le porteur du Diplôme d'Ingénieur Chimiste de Buda-Pest, répondant aux conditions ci-dessus, à trois questions ou propositions données d'avance, l'une sur la Chimie (spécialisation de la thèse), l'une sur la Physique l'une sur la Minéralogie.

signé: Ph.A. Guye. signé: L. Duparc. signé A. Pictet.

Diplôme d'Ingénieur chimiste

Budapest.

oooooooooooooooooooooooooooo

I^{er} semestre.

	<u>cours :</u>	<u>exercices:</u>	<u>classification :</u>
Géométrie et analyse	5	3	
Physique	4		
Chimie (générale et anorg.)	6		bien
Dessin	—	6	
Dessin des machines	—	4	bien
Zoologie industrielle	3	—	bien
Minéralogie	3	—	
Répétition de physique	—	2	
Travail du verre	—	2	

II^e. semestre :

Géométrie et analyse	7	3	bien
Physique	4		excellent
Dessin	—	6	bien
Botanique industrielle	4	—	très bien
Chimie organique 1.cours. }	5	—	bien
Minéralogie	3		bien
Répétition de physique	—	2	

IIIe. semestre :

	<u>cours :</u>	<u>Exercices :</u>	<u>Classification:</u>
Chimie organique) 11ème.cours	2	---	bien
Eléments rares & leurs combinaisons	2	---	bien
Discipline générale des machines	4	---	très bien
Technologie chimique	5	---	suffisant
Physique chimique	3	5	
Microscopie technique	---	6	excellent
Minéralogie pratique	---	4	
Laboratoire analytique	---	20	
Chimie analytique	2		

IVème. semestre :

Technologie chimique) fabrication des pro= duits chimiques)	4	---	bien
Physique chimique	2	4	très bien
Chimie théorique	2		bien
Minéralogie pratique	---	4	bien
Laboratoire analytique	---	20	{suffisant
Chimie analytique	2	---	
Mycologie (bactériologie technique	2	---	bien

Vème semestre:

Technologique chimique II.cours.	2	---	
Technologie chim. agricole	4	---	bien
Electrochimie	4	---	
Construction des bâtiments	2	4	bien
Laboratoire de chimie technique	---	20	

suite Ve. semestre :

	<u>cours :</u>	<u>exercices :</u>	<u>classification:</u>
Géologie	3		bien
Machines de l'industrie chimique	2		

VIe. semestre.

Technologie chimique IIe.cours.	2		bien
Industrie textile	4		suffisant
Laboratoire de chimie technique	—	20	suffisant
Technologie chimique agricole	4		bien
Machines de l'industrie chimique	2		bien
Electrochimie			suffisant

VIIe. semestre:

Laboratoire de chimie technique	—	26	
Economie	2		
Economie politique	4		
Fabrication de papier, moulins, etc.	2		bien

VIIIe. semestre :

Laboratoire de chimie technique	—	26	suffisant
Comptabilité de économie industrielle	2	—	très bien
Economie	2	—	très bien
Economie politique	4	—	bien

Copie

Genève, Boulevard de la Tour 2
le 3 novembre 1909

Monsieur le Doyen,

Excusez la liberté que je prends de vous écrire.
Ayant obtenu à Buda-Pest le Diplôme d'ingénieur chimiste
de l'Ecole polytechnique, je viens vous demander quelles
facilités pourraient m'être accordées aux examens du Doctorat
ès sciences physiques.

J'ai déposé chez Monsieur le Professeur Ph.A. Guye
les documents relatifs à mes études antérieures.

Agréez, Monsieur, avec mes remerciements anticipés
pour votre honorée réponse, l'expression de mes sentiments
bien respectueux.

signé : Jules Kovács

de former quelqu'un. Pendant ce temps et de
charge lui-même de cet enseignement.

Le Faculté se déclare d'accord.

Chaire extraordinaire d'Ecologie et de Géographie ^{botanique} ~~physiologie~~.

proposée par M. le Prof. Chodat. Notre collègue
rappelle qu'il a donné autrefois cet enseignement
pendant une dizaine d'années, puis il s'est
occupé plus spécialement de l'enseignement de
la microbiologie. Il serait bon que ces cours
se donnaient de nouveau en raison de la place
importante que tel enseignement et ces
recherches ont pris en Suisse.

M. M. Duparc & Yung approuvent et insistent
sur l'intérêt scientifique que présente cet enseignement.
M. Yung tient à rappeler cette occasion que
le Faculté a déjà donné un avis favorable
pour la création d'une chaire extraordinaire
d'anthropologie. Il informe le Faculté
que dans une prochaine séance et professeurs
la création d'une chaire extraord. de parasitologie
La Faculté décide, et unanimement, de donner
un avis favorable à la proposition de
M. le Prof. Chodat.

M. le Plantamour - Rivost. M. le Doyen annonce

que M. Rivost - Plantamour met à disposition
de la Faculté une somme de 25000 f. pour la
création d'un prix annuel de mille francs
destiné à récompenser de travaux sur un sujet
scientifique de n'importe quelle branche.
Au cas où le prix eût une que deux mentions
travaux de grande valeur, la fondatrice demande
que la préférence soit accordée au travail
portant sur les branches enseignées par son
frère (Mathématiques & Astronomie). Elle
desire en outre que l'on favorise le plus possi-
ble les étudiants genevois.

Les conditions proposées par M. Rivost
offrent quelques difficultés dans l'applica-
tion. Elles seront examinées à nouveau
par M. le Recteur et le Doyen.

M. Rivost maintenant le Faculté accepte
avec reconnaissance le don de M. Rivost.

Ingénieur-chimiste. M. Ph. Luge propose que l'on mette
le règlement d'accord avec le nouveau
texte de la loi dans lequel on a remplacé
les mots de "diplôme de chimiste" par ceux
d'"ingénieur-chimiste". Adopté.

à l'ordre du jour
M. Luge

Séance du 8 Mars 1910

Présents: M^{rs} Gauthier, Duparc, Chodat, Ing. Luge
Eléphant de Carlier, Stébet-Lung, Thibierge, Fehr.

Lecture du rapport de P.-V. de la dernière séance.

Thèses. La Faculté accepte les thèses de

M^{rs} de Jaska présentée par M. Luge
et M. A. Fuchs - - - - - M. Luge

Équivalence. L'équivalence du baccalauréat est
accordée à M. Marten, pharmacien à Yverdon,
possédant la maturité classique, en vue de
l'admission aux examens de doctorat suivant
la branche du règlement, sans la faculté de choisir
une autre branche. (Réfusi, voir séance du 8 Mars)

Prix Mantoux - Prevost. L'objet

M. le Doyen donne lecture du projet de condition
du concours qui sera établi après un travail
entier ^{avec} ~~avec~~ M. le Recteur et M^{rs} Prevost.
La direction maintient qu'il soit donné
une préférence aux travaux mathématiques
rationnels.

Pour ce qui est des travaux en collaboration,
la Faculté décide, après discussion, que
lorsqu'il y a collaboration, les auteurs doivent
satisfaire aux conditions du concours.

En cas de non attribution du prix, le travail
sera affecté à une bourse ^{de recherche} ~~de~~ de voyage.

M. le Doyen prend note de desiderata exprimés
et présentera le projet définitif à M^{rs} Prevost.
Puis à la Faculté.

Chaire de Parasitologie, proposée par M. le Prof. S. Luge.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le Prof. S. Luge
concernant la création d'une chaire extraordinaire
de parasitologie animale. Cette chaire porterait
un complément à l'enseignement de la Zoologie
et serait d'un réel intérêt pour les étudiants en
médecine et plus particulièrement pour les étudiants
en médecine. M. S. Andrieu, qui fonctionne depuis
15 ans comme assistant, est spécialisé dans ce
domaine et serait bien qualifié pour se charger
de cet enseignement. Il donnerait deux cours de
1.2 L par semaine, sans laboratoire.

M. Duparc voit un danger dans la création d'une
chaire extraord. de cette nature qui ne serait
pas rattachée aux fonctions de l'assistant.

M. Chodat estime qu'il serait difficile d'attendre
la réalisation de ^{demandes} ~~propositions~~ antérieures de chaires
extraord. avant de faire de nouvelles propositions
au département.

M. Eug. Ruze demande que la création en la
fasse pas au détriment de la chaire extraordinaire de
Physique, actuellement occupée.

M. Luroy fait remarquer que la demande
d'une chaire extraordinaire de parasitologie est en
suspens depuis près de trois ans, et qu'elle est de
la même importance que celle au départ.

Il se range au point de vue de la Faculté
à l'égard de la chaire aux fonctions de l'assis-
tant. Dans ces conditions la Faculté

decide de donner un avis favorable
à la création d'une chaire extraordinaire

de parasitologie en tant que celle-ci
serait liée aux fonctions de l'assistant

Chaire extraordinaire de méthodes graphiques et ^{procédés de} calculs ^{appliqués} ^{à la} ^{science}

sciences physiques, proposée par M. le Prof.
Ruze. — M. Th. Ruze propose à son
tour la création d'une chaire extraordinaire.
Celle-ci serait liée à la fonction de l'assistant; elle
serait destinée à compléter l'enseignement
théorique et pratique de la chimie théorique et
technique et permettrait de retenir un
jeune savant M. Berrier. La préparation
mathématique qui appartient à l'étudiant étranger et souvent

insuffisante, beaucoup de ceux-ci ne trouvent pas
facilement de mathématiques de la Faculté, mais ce serait
évidemment désirable de les initier, par des graphiques
à certains problèmes de la statique et de la cinétique
chimique utilisés dans l'étude de certaines ^{réactions} ^{industrielles}.

M. le Prof. Carlier veut faire constater tout d'abord que les
professeurs de mathématiques n'ont pas été préalablement
consultés au sujet du titre et de l'objet d'une pareille
chaire. Le titre choisi : "méthodes graphiques et
procédés de calculs appliqués aux sciences physiques"
est très vaste et permettrait d'englober petit à petit
des chapitres entiers de mathématiques. La Faculté a
admis jusqu'ici la création de l'unité de chaire
ou de sections. La création proposée entraînerait
un empiètement sur la chaire de mathématiques
et serait le point de départ de nombreux conflits.
À ce propos M. Carlier veut rappeler que tout
l'enseignement mathématique est spécialement
organisé en vue des étudiants en sciences phys.
et chim. Le programme est très restreint et ne
diffère pas de ce que l'on peut exiger d'une préparation
scientifique à base mathématique. ^{Pour la} ^{science} ^{mathématique}
Il est donc tout insuffisant et devrait être complété
dans l'avenir par la création de deux chaires,

l'une de théorie des fonctions, l'autre de mathématiques appliquées. Le caractère mathématique de la chaire proposée répondant aux demandes ultérieures des deux professeurs de mathém.

M. Fehr appuie entièrement ce que veut dire M. Carlier qui s'est fait l'interprète de deux titulaires de chaire de mathématiques.

Heulens conclut que l'enseignement proposé n'a pas de caractère d'un enseignement universitaire. C'est son exposé de procédés tel qu'on le trouve dans la technique et non pas tout au plus faire l'objet de quelques conférences dans le laboratoire.

M. Phéloux reconnaît que le titre pourrait donner lieu à des confusions et se déclare disposé à le changer. Dans sa pensée cet enseignement ne doit nullement emprunter ^{celui de} traits mathématiques, mais fournir simplement des procédés répétés à ceux qui n'ont pas la culture mathématique nécessaire.

M. Chodat estime qu'il faut éviter tout ce qui pourrait à un moment donné conduire à un empiètement. ^{Depuis} Nos enseignements doivent conserver un caractère scientifique.

M. Fehr propose d'ajourner le discours jusqu'au moment où M. Bérice sera l'assistant, le projet ne pouvant pas être soumis au département dans la condition actuelle, puisqu'il s'agit d'une chaire extraordinaire liée à la fonction de l'assistant.

M. Phéloux examine de nouveau la question du titre et demande que la discussion soit reprise et proclamée d'urgence. - adopté.

Levesque

Fehr

15 Mars 1910.

Présents: M. Carlier, Doyen, et MM. Phéloux, Englebert, Yung, Carlier, Elaparede, Duparc et Fehr

Lecture des procès-verbaux et adoption après un enseignement complémentaire concernant l'équivalence demandée par M. Martin. Celui-ci n'ayant pas la majorité, la Fac. revient sur son vote.

M. le Doyen félicite MM. Duparc et Englebert pour les distinctions qu'ils viennent de leur être accordées par les sociétés étrangères.

M. Alcantara ou Provost. Dernier débat concernant la condition du prix. M. Rigaud demande

que le prix ne soit pas partagé; elle en d'accord
~~avec~~ le § 4. concernant les bourses de voyage.
Après une courte discussion la Faculté supprime
le § 3 concernant le partage du prix et
adopte définitivement la condition du
prix suivant le texte annexé au présent
procès verbal.

Proposition de M. Duparc M. Duparc reprend
concernant les ~~im~~matriculations. une proposition
d'après laquelle, d'après l'adoption par la Faculté, et
concernant l'immatriculation des auditeurs,
il s'agit de décider que dans notre règlement
l'article permettant aux auditeurs d'être immat-
riculés d'ici ont subi avec une moyenne
de 4 1/2, le examen de fin d'année
portant sur les branches de l'un des
baccalauriat (voir séance du ...)

M. Doyen estime qu'il faut ajouter qu'il
ne doit pas y avoir un chiffre au dessus de
3. et qu'il conviendrait de fixer une limite
d'âge: au moins 21 ans.

Oas et M.
Louchet

M. Duparc prend ensuite la parole particulière de
M. Louchet qui a précédemment été arrêté / suspendu.
Il expose la carrière suivie et demande

022 4 1/2
Cuchet

Environ
Infecti

Leance du 15 mars
1910.

amener au
niveau verbal

UNIVERSITE DE GENEVE. - FACULTE DES SCIENCES.

PRIX PLANTAMOUR - PREVOST
(fondé par Mme Rigaud-Plantamour)

La Faculté des Sciences décernera en juin 1911, un prix de la valeur de Mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1er Janvier 1911.

(à répéter pour juin et le 1er janvier 1912).

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX .

1. - Sont admis à concourir pour ce prix :

1) les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis 4 ans au plus avant cette date; le dernier grade est seul pris en considération.

2. - Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. - Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. - Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. - Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné; sinon elle devra être donnée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté sur le préavis d'une commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

En un rassemblement de M. Cornet et
immédiatement, M. Ph. Gey et Yung
approuvent et la Faculté donne un avis
favorable.

Proposition de M. Ph. Gey création d'une chaire ext. de
"Projets de chimie industrielle", (voir séance
de 8 et 9), dans une lettre adressée au doyen
(et annexée au procès-verbal) M. Ph. Gey
précise le but de ce nouvel enseignement,
destiné principalement aux élèves chimistes
se vouant à la carrière industrielle. Afin
de ~~faire~~ caractériser toute espèce de doute sur
l'opportunité d'un chevauchement entre
ce nouvel enseignement et celui de mathéma-
tiques, M. Gey renonce au titre proposé
dans la dernière séance; qu'il le remplace
par le suivant: Projets de chimie indus-
trielle.

M. Carlier: L'élève ont eu une entente avec
M. Gey qui a fourni des explications bien
claires sur le but de cet enseignement.
M. Carlier veut à motiver son abstention au
vote; c'est une question de principe car il n'est
pas favorable au principe même de



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DES SCIENCES

Genève, le 14 mars 1916

Monsieur le Doyen,

À la suite de l'échange de vues
qui s'est produit à notre dernière
séance de Faculté au sujet de
ma proposition relative à la
création d'une chaire extraordinaire
rattachée à la chaire de chimie
technique, je crois utile de bien
préciser le but de ce nouvel
enseignement, destiné princi-
palement aux élèves chimistes
se vouant à la carrière indus-
trielle et plus particulièrement à
nos futurs ingénieurs chimistes.

Comme je l'ai dit, cet enseigne-
ment porterait d'abord sur un
certain nombre de questions de

M. Carlier le Prof. A. Carlier

chimie théorique ayant pris ces dernières années une grande importance pour l'industrie. Par l'étude d'exemples concrets, relevant du domaine de la chimie industrielle, les élèves devaient familiariser avec les solutions pratiques de ces problèmes qui comportent, ainsi que je l'ai expliqué, des méthodes graphiques et des procédés de calcul que j'ai absolument par le temps de développer dans mon cours de chimie technique. Pour chaque exemple ainsi étudié, les résultats seraient ensuite utilisés pour les études plus spécialement techniques des rendements industriels, des prix de revient et enfin des projets d'établissement des procédés chimiques en question. En d'autres termes, la continuation de ces leçons données sur chaque exemple concret serait l'élaboration d'un projet d'installation

d'usine ou de fabrication.

Si donc la chimie industrielle tend à devenir de jour en jour plus scientifique et plus rationnelle et exige des méthodes d'études de plus en plus rigoureuses, il résulte cependant des explications qui précèdent qu'en aucun cas et en aucune circonstance cet enseignement nouveau ne peut ni ne doit interférer avec celui des mathématiques, ainsi qu'on en a exprimé la crainte.

Il utilise seulement des connaissances mathématiques enseignées surtout dans les gymnases.

D'ailleurs, pour faire disparaître toute espèce de doute sur l'existence d'un chevauchement quelconque entre ce nouvel enseignement et celui des mathématiques, je renonce, en ce qui concerne le titre, à donner à ce cours la dénomination, trop générale, je le

Extension de la chaire de Physique.

~~MAAAN~~

liance avec

Wem

7 mai 1910

Membres MM. Gauthier, Doyen, Cailler, Tarasini, Gungl, Claparède, Rietel, Chodat, Fehr.

Le Procès-verbal de la dernière précédente a été adopté.

Examens 1/ Diplôme de chimiste, de 3^e examen de M. Goldenberg en admis.

2/ Doc. è sc. math. Examen oral (2^e partie) ad'examen écrit de M. Stiochle est déclaré admis. Il y a lieu de rappeler que M.

Stiochle a été admis au doctorat bien qu'il n'ait ^{présenté} ~~pas~~ de thèse et encore, parce qu'il se trouve dans la condition théorale par la fonction d'astronomie ad'venir à l'Observatoire de Neuchâtel.

3/ Doc. è sc. math. Examen partiel de M. Garska, et de MM. Holzbaner et Ratiowski sont déclarés admis, ainsi que le examen complet de MM. Oertli et Gams.

Thèses de doctorat

La Faculté accepte la thèse de

1/ M^{lle} von der Wyss présentée par M. G. Prof. Duparc,

4/ M^{lle} Crapatiniska - - - - -

2/ M. Brithaupt - - - - -

4/ M^{lle} Finkelstein - - - - -

5/ M. Stiochle - - - - -

Demande de M. Plancherel Le Docteur de l'Inst. publ. demande le préavis de la Faculté sur une demande de M. Plancherel, doct. è sc. de l'Université de Fribourg, désirant donner un cours de privat-docent pour le mathém. M. Cailler et Fehr ont déjà examiné le travail de M. Pl. et ont en sa qualité. Ils estiment que selon l'usage, il y a lieu de demander une thèse de habilitation. La Faculté adopte cette manière de voir.

Equivalences 1/ M^{lle} Corfina a fait 5 ans d'étude à l'Université de Liège, avec examens, elle obtient l'équivalence du bacc. pour l'admission aux examens de doctorat en sc. phys. et chim.

2/ M. Van Ostron Myer, hollandais, a fait 7 sem. à l'Ecole polyt. sans cependant subir le examen de l'Heberg. Dipl. Il obtient l'équivalence partielle du bacc. et devra subir le examen sur 2 branches de sc. naturelles.

3/ M^{lle} Lubinska, Polonaise, exam. partielles 3 branches.

4. M^{lle} Voginska, a passé 5 sem. à l'U. de Cracovie, avec des examens. Elle obtient l'équivalence du bacc., sauf pour la minéralogie & la Géologie à condition qu'elle fournisse que les examens qu'elle subissant la aud. l'écrit sur l'écrit aux autres examens.

5/ M. Succa, Pharm. romain, obtient l'écrit. du bacc. sauf pour la branche, chimie, zoologie ou écologie.

6/ M. Von Over, Ingénieur chimiste à Selft, obtient l'équivalence du bacc. pour l'admission au doctorat, mais non le diplôme du examen de doc.

Lettre de M. Claparède M. le doyen donne lecture d'une lettre de M. Claparède demandant que l'on discute dans une prochaine séance la question de l'admission de la Psychologie au doctorat en sc. nat.

Chaire de Bact. Lecture en donne d'une lettre du département demandant le travail de la Faculté sur le bacc. pour la Chaire de Bact. & Fac. de Médecine. Après discussion la Faculté adopte à l'unanimité, la proposition de M. Claparède & Sarasin, de se rallier à la proposition du département en raison de la nécessité de conserver le laboratoire de microbiologie, mais de rappeler

que la Faculté demande que les enseignements dans lesquels la Bact. intervient subissent et puissent se développer librement.

Chaires extraordinaires Le département demande un

nouveau travail pour la création des chaires extraordinaires. ^{sur la demande du Recteur et approuvée par le} de ~~Parasitologie~~ Parasitologie, d'Anthropologie, et de Pathologie.

M. le Doyen fait remarquer que la Faculté s'en est prononcée favorablement par 3 créations dans l'ordre suivant:

- 1/ chaire ext. d'Anthropologie (travaux du 22 mai 1907)
- 2/ " " d'écologie (" " (mars 1910)
- 3/ " " de parasitologie liée aux funct. de l'assist. (travaux du 8 mars 1910).

Le Doyen propose de redonner le travail dans l'ordre adopté. Quant etc demande de M^{lle} Huxy, elle n'étant pas encore arrivée au départ, lorsque celui-ci a rédigé sa lettre.

M. Sarasin regrette d'avoir été absent etc séance du 8 mars, il n'aurait pas appuyé la chaire de parasitologie; à ce propos Sarasin a une discussion entre M. Thong et Sarasin qui croit pouvoir contester la compétence de ^{équidat-} ~~l'Université~~, M. Chodat déclare n'avoir

La Faculté renouvelle son travail, dans l'ordre ci-dessus, avec la condition indiquée concernant la 3^e chaire.

238 km. de l'U. de Cracovie. On ne peut pas dire que l'enseignement donné par M. Yung dans la communication sur l'anthropologie est favorable au cand. Sar.

Chaire de M. Florimoy (2^e débat, voir la séance du 1^{er} nov. 1909)

La Faculté exprime le regret qu'elle a dû modifier la transformation ^{du titre} de la chaire and. de psychologie en ^{celle d'}une chaire d'histoire et de philosophie des sciences. La question sera portée à l'ordre du jour du prochain Sénat.

Séance close

Actes

Séance du 21 mai. 1910.

Présents, M. M. Gautier, doyen, Pictet, Duparc
Claparède, Florimoy, Thury, Sarasin, Jung
Excusé, M. Fehr, secrétaire.

Examens, l'examen oral du diplôme de pharmacien
de M. Petrucci est déclaré admis.

1) M. Duparc demande « vouloir faire passer
les examens de minéralogie avec le professeur
admis ».

^{demande}
~~M. Varnitsky~~ M. Varnitsky, chimiste diplômé, de 1906, et
n'a pas encore retiré son diplôme et demande à
obtenir le nouveau formulaire avec la mention
Ingénieur-chimiste. Refusé.

Équivalence, M. M. Guye demande à la Faculté de reconnaître
au titre de la dernière séance concernant M.
van Osian Meyjes. Celui-ci possède un

Abgangerszeugnis du Polytechnicum de Zurich
et doit pouvoir être admis directement au
doctorat sans examen préalable. Adopté.

Demande de M. Fervetaz, docteur en sciences de
M. Fervetaz (Université de Paris) demande à être
admis comme privat-docent ^{à Botanique} renvoyé
pour travail M. Chodat.

Corps de Géologie M. le Doyen donne lecture d'une invitation
du Corps de Géologie de Stockholm. Transmis
en séance.

Thèse La Faculté accepte la thèse de
M. Oertli présentée par M. Pictet.

Chaire extraordinaire de Géophysique M. le Doyen donne lecture
d'une lettre de M. Sarasin
demandant à la Faculté

d'approuver la proposition de la création d'une
chaire extraordinaire de Géophysique pour
l'assistant de Géologie. M. Sarasin fait
ressortir l'utilité d'un enseignement de
ce genre, il fait ressortir d'autre part la
mérité de M. Collet et sa capacité pour un
enseignement semblable...

M. M. Gautier et Jung approuvent la proposition
M. le Doyen et Duparc se déclarent d'accord

un principe. Mais font de réserver grand au
titre qui prête à des malentendus.

M. Pictet propose le titre de Géologie théorique.
L'on passe au vote, s'abstient sur le principe
que la chaire sera créée à l'assistance de
Géologie, adoptée à l'unanimité - 1 voix.
L'on vote ensuite sur la création de la
chaire de Géologie théorique, qui est
adoptée à l'unanimité.

La Psychologie trouve la demande écrite de M. Claparède
au Doctorat lors de dernière séance, le Dr en ouvre
la discussion sur la introduction de la
Psychologie au nombre de branches
du Doctorat.

M. Flournoy développe les arguments
en faveur de cette introduction et insiste
sur le fait que la Psych. a pris rang
parmi les sciences par la précision de
ses méthodes. Il signale le fait que 3
thèses faites au laboratoire de Psych. ont
été présentées et acceptées dans d'autres
universités.

M. Claparède trouvant que cette proposition
visait à amener un bouleversement

général de examens de doctorat, demande
le renvoi à une commission.

M. Pictet ne voudrait ^{qu'une} admission fût
limitée au rang de branches principale.
M. Sarasin appuie le renvoi à une
commission.

M. Thévenaz parle dans le même sens, mais
demande que la commission étudie la question
dans un esprit large & novateur. Dans un tel cas
le travail devant être équivalent à celui
qui se fait dans les autres branches.

M. Yung ^{Thévenaz} partage même opinion et
duet enchanté à cette proposition amenant
un remaniement complet de examens
de doctorat.

M. Sarasin estime que si l'on admet
la psychologie comme branche princi-
pale, il faudrait plus fort raison
admettre le même principe pour la
Géographie physique.

Le renvoi à une commission est
décidé et celle-ci est composée de
M. Claparède, Claparède, Duparc, Gautier
& Pictet.

Seconde voix.
Redigi depuis la note de M. Sarasin.

Alphonse

Séance du 4 juin 1910 4^h1/2

Séance des professeurs ordinaires:

ordre du jour: Election du Bureau de la Fac.
Présents: M^{rs}. Gautier, Doyen, Chodot, Duparc
Engluy, Flournoy, Pictet, Théry, Carlier
Fehr

Excusés: M^{rs}. Sarasini & Yung.

M^{rs}. Gautier & Fehr proposent une collègue
qui ne pourront accepter de réélection au Bureau.

M^{rs}. Théry & Carlier sont désignés
comme scrutateurs.

Election du Doyen 9 votants, M. Ch. Engluy
est élu Doyen par 7 voix; M^{rs}. Gautier
& Pictet obtiennent chacun une voix.

Election du secrétaire 9 votants. M. Ch. Sarasini
est élu secrétaire par 7 voix; M^{rs}. Carlier
& Duparc obtiennent chacun une voix.
Fin de la séance.

5^e Séance de la Faculté: Présents, 6 mêmes + M. Claparède

Lecture & adoption du procès-verbal des
deux séances précédentes (2 & 21 mai) après une
observation de M. Chodot, inscrite au procès-verbal
de la séance du 7 mai.

Pr. Doc.

Demande de M. Blanchet. M. Carlier rapporte sur la thèse

d'habilitation de M. Blanchet. C'est un excellent
travail et M. Carlier en propose l'acceptation. La Faculté
adopte ces conclusions et transmet le ^{à Doyen} ~~vote~~ ^{par} au
Département.

M. Blanchet compte donner un cours de 4^h
par semaine sur le Potentiel newtonien et la
théorie des équations intégrales.

h. Doc.

Demande de M. Serret. Sur le rapport de M. Chodot

la Faculté donne également un avis favorable
à l'admission comme Privat Docteur de
M. Serret, ancien étudiant de notre Faculté,
docteur à Paris en Sorbonne.

M. Serret donnera un cours sur la
mécanique générale.

Examens - Equivalences. Examens de l'Ecole polyt.

Federalité tout tournée à un nouveau règlement.

Il y aura lieu de revoir le règlement concernant les
seriandes et
équivalences. Renvoyé au nouveau Bureau.

Thèses. La Faculté accepte les thèses de

1. M. Sprenger présentée par M. Théry

2. M. Schapp. - 1. - - - Engluy

de Psychologie au doctorat (voir séance précédente),

M. Gautier rapporte au nom de la Commission chargée

d'examiner la demande d'introduction de la
Psychologie au nombre de branches de Doctorat.
La Commission, ~~est~~ composée du Doyen et de MM
Chodat, Claparède, Duparc et Pictet, s'est réunie
le 31 mai. M. Gaubien rappelle d'abord le point de
vue de M. Claparède qui base sa demande
sur l'importance et le développement
qu'a pris la Psychologie depuis une dizaine
d'années. M. Pictet a estimé que l'on
pourrait accepter la Psych. comme une branche
principale. Mais la majorité de la Commis-
sion voit de sérieux objections et d'admis-
sion de la Psychologie au Doctorat. Elle tend
à attirer l'attention de la Faculté sur le
danger qu'il y aurait à introduire de
nouvelles branches au moment où l'on
va créer de nouvelles chaires extraordinaires,
d'organisation actuelle de nos 3 Doctorats
maintenant une réelle valeur et examen
tandis que l'admission d'une nouvelle
branche risquerait de modifier complè-
tement cette organisation et pourrait en
affaiblir la valeur. La votation
de la proposition de M. Claparède a fait 1 vote.

Celle de M. Pictet a fait 2 votes
et la proposition de rester au statu quo. 2 votes.
La Commission propose donc, dans le rapport
d'en rester au statu quo, etant donné d'ailleurs
que la thèse de Psychologie serait admise
par la Faculté.

M. Claparède maintient son point de vue
qui est exact. Il aurait voulu une enquête
plus approfondie sur la valeur de la branche
de Psychologie.

M. Chodat estime que l'on ne doit rien
modifier à nos 3 Doctorats. En fermant
l'un tout, mais que l'on pourrait éven-
tuellement créer un nouveau Doctorat,
un Doctorat en psychologie, avec des branches
connexes. M. Flournoy s'élève et proteste contre l'opinion
qui a été émise que la Psych. affaiblirait
le Doctorat. Il appuie la proposition
de M. Chodat et demande le renvoi
de l'étude au sem. prochain.

M. Claparède remercie M. Chodat de sa proposition.
Après discussion la Faculté vote à l'unanimité
le 1^{er} de renvoyer la discussion au prochain
semestre.

Immatric. M. Duparc demande s'il en est la proposition d'immatriculer ceux qui n'ont pas passé par le filier ordinaire de études secondaires en leur imposant un examen oral sur les branches de l'un des baccalauréats.

M. Chovat^{recteur} répond que la question sera reprise après la réunion des recteurs.

M. Duparc est invité à envoyer un nouveau texte de proposition.

Conférences de chimie techn. M. Ph. Guze voudrait voir l'ordonne de conférences de chimie techn. qui correspondrait à ce qui se fait par ex. au séminaire de français moderne.

M. le Doyen estime que la liste de conférences devra préalablement être soumise à la Faculté. adopte.

Séance close

27 Juin

Séance du 25 juin 1910

Présents: M. Zanetti, Doyen & MM. Sarasin, Eug. Guze, Pictet, Fehr, Ph. Guze, Claparède & Duparc.

Le P.V. de la séance précédente est lu et adopté.

Privat-docents: M. le Doyen annonce deux nouveaux privat-docents MM. Court & Rilliet.

Examens 1) l'examen de M. Terlikowski (diplôme de chimie...) est déclaré admis

2) l'examen de M. Murzinovitch (Pharm.) est insuff.

3) l'examen prat. de pharmacien de M. Petrovitch, n'a pas donné la moyenne nécessaire et sur la proposition de M. Sarasin la Faculté décide de ratifier les chiffres donnés par le jury.

Demande de M. Vl. Scorzoff. M. le Doyen du genre et doit ~~laisser~~ renoncer pour quel que temps à travailler, ainsi que l'attestent deux certificats médicaux. Il demande qu'en raison de ces études il puisse être dispensé du bacc. pour l'admission au doctorat.

M. le Doyen estime que ce n'est pas possible mais que la Faculté peut accorder une prolongation d'un an pour le délai des examens de baccalauréat. recte. adopté.

Demande de M. C. Briggs, vétéran suisse ayant fait des études complètes dans son pays et à l'Université de Berne où il a préparé une dissertation sous la direction de M. Rubeli. Il demande l'équivalence du baccalauréat et l'admission au doctorat avec le travail fait à Berne.

M. Duparc rappelle que nous aurons que le travail ait été fait, au moins partiellement, dans un des laboratoires de notre université. (au moins pendant 1 sem.).

La Faculté décide d'accorder l'équivalence mais d'exiger un sem. de laboratoire pendant lequel le travail serait développé, on qui serait consacré à un travail permettant aux professeurs de vérifier si le candidat sait travailler;

Thèse La Faculté adopte la thèse de M. Drongiu présentée par le Prof. M. Süss.

Taxes de laboratoires. — M. L. Dreyer demande qu'on lui tienne la modification ou additions au tableau des taxes de laboratoire. Ce lui-ci devant être revu et tenu à jour par la Faculté et au département.

Immatrication des auditeurs. La Faculté en appelle à des auditeurs. nouveau la proposition de M. Duparc en vertu de laquelle elle pourrait immatriculer des auditeurs qui auraient subi avec succès le examen oraux de l'un des baccalauréats.

M. Gautier propose que l'on mette une limite d'âge d'au moins 22 ans et M. Sarasin que chaque branche obtienne ^{au moins} le chiffre 4. après discussion la Faculté décide de transmettre au Senat l'addition suivante: l'art. 18.

- Les auditeurs âgés d'au moins 21 ans peuvent, sur leur demande, être immatriculés et la Faculté
- de sciences, s'ils ont subi avec le note minimum
- 4 les examens ~~oraux~~ de fin d'année sur
- chacune des branches de l'un des baccalauréats

Suppléance. M. Duparc demande une suppléance d'une leçon du cours de Chimie analyt. afin de pouvoir donner un enseignement sur le gât. métall. fin. accordé.

Francis
1. Prém

Séance du 14 juillet 1890

Présents M. Gautier, Doyen et MM. Ing. Paye,
Sarasin, Pictet-Phury, Fehr.

Lecture et adoption du procès-verbal
de la séance précédente.

Examens. 1/ baccalauréats. 4 en sc. nat. et 3 en sc. phys.-chim.

2/ La Faculté admet le examen de
doctorat de

1) M. Ratnowski, examen partiel, final.

2) M^{lle} Pitkoff " " (Physique)
refusé pour la microscopie.

3/ M^{lle} Spiro, part. Botanique.

3. Diplôme de chimiste, 3^e examen.

M. Perret, examen complet, admis.

C. Vernet. — partiel, 3 branches

M^{lle} Ti-Kosinawic. " " " "

Travaux de laboratoire

addition au tableau proposé par M. Pictet:

Travaux pratiques de chimie organ. & inorg.,

une après-midi, 30 f. et, 30 f. hiver,

La Faculté donne un avis favorable.

Thèses. La Faculté accepte thèses de

M. Ratnowski présentée par M. Ing. Paye

- Gams - - - - - Pictet.

- Luberbach - - - - - Pictet.

- Hornère - - - - - Ph. Guye, au nom

de M. Duparc.

Ch. Grunel - - - - - Ph. Guye.

A. Segond - - - - - Ph. Guye

Goldenberg - - - - - Ph. Guye

Remerciements au Bureau. - Sur la proposition de

M. Ing. Guye, nouveau Doyen, la Faculté vote des

remerciements au Bureau sortant de charge.

Séance levée

Fehr

Le procès-verbal est adopté séance tenante

Fehr

Séance du 24 Octobre 1910

Présent: M^{rs} G. E. Guye, Gantier, Tche,
Flournoy, Gaillet, Ghodet, P. A.
Guye. -

M^r le Doyen annonce qu'il a fait
jusqu'ici 27 immatriculations.

Il soumet à la Faculté les résultats
de la session d'automne des examens
de baccalauréat.

A propos de ces examens il signale
le cas de M^{lle} Olga Livchitch qui, ayant
à faire les examens écrits de botanique
et de chimie, a été surpris ayant avec
elle des matières de botanique et de chimie.

Il propose que les 2 examens écrits faits
dans ces conditions soient annulés.
Cette proposition est adoptée sans
discussion. -

M^r le Doyen donne les résultats des
examens du Diplôme de Chimiste:

M^{lle} Tyrocinie Aline a subi

avec succès les examens de chimie organique
et inorganique. -

M^r Garnille Sernet a subi avec succès les
examens de chimie théorique et technique.

Ces 2 candidats ont ainsi terminé leurs examens.

M^r No. Bordato, pharmacien-diplômé
de la République argentine, demande à être dis-
pensé des examens de baccalauréat. -

Sur la proposition de M^r Ghodet, la
Faculté décide d'accorder à M^r Bordato une
dispense partielle, en l'obligeant à subir
un examen sur une branche ne rentrant
pas dans le champ des examens déjà subis,
ou à subir pour le Doctorat.

M^r le Doyen annonce que M^r D. Viet,
privat-docent, ne fera pas son cours pendant
ce semestre.

M^r Gantier a demandé à être déchargé
pendant ce semestre de son cours de géographie
physique et a été remplacé pour ce cours par
M^r D. L. Bollet.

M^r le Doyen donne connaissance à la
Faculté de la correspondance échangée à ce

sujet avec le Département. Il fait remarquer que le Président du Département lui a écrit directement en me lui demandant que son préavis personnel. -

Après des explications de M. Gauthier, qui allègue son état de fatigue et les occupations multiples qu'il a à l'observatoire, la Faculté décide de donner un préavis favorable sur la demande de déplacement de M. Gauthier et son remplacement par M. Collet.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Chodot, Gauthier et Sarami, la Faculté décide de faire passer sa réponse au Département par le bureau de l'Université. -

M. le Doyen propose que les séances de Faculté aient lieu à 2h. alternativement aux différents jours de la semaine.

Cette proposition est adoptée avec un amendement de M. Chodot,

d'après lequel il n'y aura pas de séance le Jeudi.

M. Flournoy annonce que, le changement de titre qu'il avait proposé pour son cours n'ayant pas encore été ratifié par le Département, il maintiendra pour son cours de ce semestre le titre de psychologie expérimentale.

Approuvé. -

M. Vêre fait observer que l'inscription des cours dans les carnets d'étudiants est ~~est~~ toujours incertaine quant aux titres.

M. le Doyen vérifie la chose avec le secrétaire et mime. -

Séance levée

C. Sarami

Leanne du 12 Novembre

Présents : M^{rs} C. E. Guye, R. Gauthier, R.
Chodas, C. Garain, P. A. Guye

Le proc^{ès}-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M^r L. Doyen rend compte de la dernière session des examens de Doctorat:

M^{lle} Kissilevskaja Pauline réussit en ~~physique~~
minéralogie et échoue en physique.

M^{lle} Radecki réussit en physique.

M^r Holstner Max réussit en physique.

M^{lle} Feigelson Hinda réussit en physique.

M^{lle} Gorska Maria a terminé ses examens

avec la ~~physique~~ ^{avec la} chimie et la minéralogie.

M^r Campbell a terminé par l'examen
de zoologie et botanique et minéralogie.

M^r Holtz a terminé par le examen
de chimie et de minéralogie ~~et physique~~.

M^r L. Doyen soumet à la Faculté des
lettres de M^{rs} E. Arni et R. Dell,

qui, ayant suivi pendant 3 ans l'enseigne-
ment de la section chimique du Polytechnicum
à Zurich, demandent à être admis au
Doctorat avec diplôme de baccalauréat.

M^r Chodas, ne s'oppose à la
requête de M^{rs} Arni et Dell, lui est fondé
sur des précédents, remarquant que l'instruc-
tion scientifique des élèves, purement techni-
cien du Polytechnicum n'est nullement
équivalente à celle des étudiants ayant
passé par notre baccalauréat; il demande
qu'on revienne au l'usage établi et qu'on
ouvre moins grand la porte qui donne
accès au Doctorat.

M^r P. A. Guye est d'accord avec M^r
Chodas en principe, mais à la condition
qu'on établisse un règle précise et qu'on
communiquât officiellement aux étudiants
les conditions d'admissibilité au Doctorat.

Il est décidé que M^{rs} Arni et Dell
seront admis directement au Doctorat
mais que cette faculté ne sera plus accordée
dans les mêmes conditions à partir de 1911
inclusivement.

Sont dispensés des examens de baccalauréat M. Melmann Timenovitch ^{avec formation complémentaire} diplômé pharmacien de Genève et Northal Djemal diplômé pharmacien de Constantinople. ^{après diplôme turc} M. Jaroslav Pavlovsky, diplômé pharmacien de Prague sans maturité sera dispensé partiellement des un branch complémentaire à faire.

Est dispensé du baccalauréat M. Albert Germann, bachelor of arts et master of arts d'Indiana.

Sont dispensés partiellement du baccalauréat M. Nicolas Parloff et Christe Popoff porteurs de certificats d'examen partiels de l'université de Sofia et de Philippopol; ils ont à refaire des examens de chimie organique, zoologie et géologie.

M. O. Schwab, Vachleher diplômé du Polytechnicum de Zurich, demande à être dispensé des examens de

doctorat partiellement.

Il est décidé de se conformer pour cela à la notice photographique adoptée et approuvée par la Faculté.

M. E. Grosjean, français, qui n'est porteur d'aucun titre équivalent à la maturité, mais qui vient de passer les examens du baccalauréat et se. not. avec un moyen de 5.4, demande à être immatriculé.

Cette demande sera soumise aux pairs favorable au bureau.

M. le Doyen constate que le nombre des exemplaires restant du "Plan d'Etude pour les ingénieurs chimistes" est très réduit; il demande que cet imprimé soit examiné par les professeurs de chimie avant une nouvelle impression qui va devenir urgente.

La version du "Factum" et sa réimpression sont renvoyés au Doyen et aux professeurs de chimie.

Le nombre de immatriculations faites

à ce jour est de 28.

M. le Doyen voudrait être fixé sur le nombre de semestres de laboratoire qu'il doit exiger dans la branche secondaire des candidats au diplôme d'enseignement secondaire.

M. Chodet lui répond qu'en vertu de l'esprit du règlement les candidats à ce diplôme doivent avoir suivi pendant 4 semestres au moins le laboratoire de la branche principale et de la branche secondaire, en repartissant son temps entre ces 2 laboratoires et le com.

Cette interprétation est admise sans opposition. (voir rapport ultérieur)
(C.S.G.)

Cours de Privat-Docent:

M. le D. Bernoud n'a pas le cours annoncé pour le semestre.

M. le D. Bollet, chargé du remplacement de M. Gauthier pour la géographie physique, annonce pour le semestre

à son cours de sédimentation.

M. Garami invite un jour de plus sur l'insuffisance absolue des locaux dont dispose le laboratoire de géologie; il propose que le laboratoire soit installé dans un petit appartement locatif à proximité de l'université.

M. le Doyen demande à M. Garami de lui faire de la situation un exposé écrit qui sera transmis au Département.

M. Chodet fait remarquer à la V. l'absence qu'aura la désaffectation de l'une des Parties le laboratoire de Botanique va être complètement privé en l'absence de matériel pour ses observations et démonstrations. Cette situation étant intenable M. Chodet va demander la création d'un petit lieu d'enseignement distinctement de son laboratoire.

Gérami levé

Seance du 6 Dec. 1910

Présents : M^{rs} C. E. Guye, Vehr, Gitter, de
Hapard, C. A. Guye, Duparc,
Chavannes, Gantier, Chodot,
Jung.

Le procès-verbal de la précédente séance
est lu et adopté. -

M^r C. A. Guye développe sa proposition d'
introduire la chimie Théorique
dans le champ des examens de baccalaureat.

Il estime que la connaissance de la
chimie Théorique est nécessaire dès le
début des études non seulement pour
ceux qui s'occupent de sciences physiques
mais aussi pour ceux qui étudient les
sciences naturelles.

Il remarque qu'en dans l'enseignement
général de la chimie la part faite
à la chimie Théorique est passée de
plus en plus, grande; il cite à ce
propos un livre de Traité récent de

chimie et plusieurs universités de Hol-
lande, de Belgique, d'Angleterre, ainsi
que l'Université de Nancy.

En se basant sur ces faits il voudrait
qu'on fût rentré dans le programme
des baccal. des sciences phys. et chim.
et des sciences phys. et nat. un
cours de chimie Théorique de 2 h. par
semaine pendant les 2 semestres. ~~Wider.~~
Cette augmentation de programme pour
ce qui concerne la chimie ne serait
même pas proportionnelle à ce qui a
été fait déjà pour d'autres branches,
en particulier la minéralogie et la
~~chimie~~ géologie.

M^r Gantier objecte à M^r Guye la difficulté
d'augmenter encore les programmes des
baccalariats, qui lui paraissent déjà
trop chargés. Cela lui paraît particu-
lièrement difficile pour le bac. es s. nat.,
tandis que cela lui semble applicable
pour le bac. es s. phys. et chim.

M^r Chodot résumait toute la valeur de la chi-
mie Théorique pour les études biologiques

il accepterait volontiers l'adjonction
d'une nouvelle branche de chimie thé-
orique pour le bacc. es sc. phys. et chim.
mais il ^{fait quelques réserves en ce qui concerne} ~~il ne pourrait le faire pour le bacc.~~
es sc. nat.

Il croit en outre qu'un cours de chimie
théorique de 2 h. par semaine pendant
2 semestres sortirait du cadre d'un
cours destiné à des débutants.

M. P. A. Guye répond qu'il a déjà fait l'expe-
rience qu'1 heure par semaine n'est pas
suffisante pour un cours de ce genre.

M. Pictet ne veut faire aucune objection à la pro-
position de M. Guye. Il estime pourtant
que l'enseignement de chimie théorique
serait mieux à sa place comme cours de
seconde année ou comme cours de débu-
tants. Il a déclaré jadis à faire un
plan à la chimie théorique dans la ques-
tion des examens de baccalauréat.

M. Duparc appuie la proposition de M. Guye;
il est convaincu lui aussi de la né-
cessité d'un enseignement de chimie
théorique dès le début des études;

il considère qu'2 heures de plus par
semaine imposées aux candidats au
baccalauréat constitueront un chargement
signifiant.

M. C. E. Guye remarque à propos de ces 2 heures
nouvelles proposées que cette augmen-
tation est en somme en grande partie
compensée d'avance par le plus d'heures
(4) consacrées à Genève à l'enseigne-
ment de la physique.

M. Chodat maintient son opinion qu'un cours
de chimie théorique destiné aux étudiants
en sciences naturelles devrait comporter
2 heures seulement pendant un semestre;
avec ces proportions - s'il pourrait être
rendu obligatoire pour les candidats au
baccal. es sc. phys. et nat. -

M. Guye estime que la proposition de M. Guye est
d'autant plus justifiée par les conditions
actuelles aux étudiants pour l'obtention
du baccalauréat qu'ils ont été rendues plus
larges.

M. P. A. Guye reprend la parole pour demander
qu'on donne à l'enseignement qu'il

proposer une situation autonome.
M. R. Gauthier constatant par la majorité de
la Faculté est favorable à la pro-
position de M. Guey, propose le ren-
voi de cette proposition à une
commission.

M. Pictet tient à faire cette réserve qu'un
enseignement spécial de chimie Thérapeu-
tique n'empêchera pas de traiter certains
points de chimie physiologique dans son
cours.

M. C. A. Guey conformément à la proposition
de M. Gauthier, la Faculté favo-
rable en principe à la demande de
M. Guey, désigne pour l'étude
de la question une commission
formée de MM.

C. E. Guey

P. A. Guey

Duparc

Pictet

Chodas

Guey

M. L. Doyen annonce par la Faculté de
la Faculté s'élève à la
somme de 4515.70

Il annonce par M. Servetaz
priv. doc. qu'il pourra faire
son cours pour raison de santé.

Diplom Examens pratiques de Pharmaciens

M. Dimond Hector a passé avec 45 1/2
sur 48.

M. Petromianoff a passé avec 72.

Thèse de Doctorat

M. Jules Taveu demande un délai pour
la publication de sa Thèse.

Cette demande est accordée par la présidence
de la Faculté.

Laboratoire de Géologie

La demande de M. Garain concernant
le changement des locaux du labor. de
géologie a été accueillie favorablement.

par le Bureau de l'Université -

M^r Viménovitch diplômé pharma-
cien de Genève demandant à remplir
un pour l'examen de doctorat es
sc. phys. la minéralogie par la botte-
nique.

Sur la proposition de M^r Garamin
on accorde sa demande et M^r
Viménovitch à la condition que l'
examen complémentaire qui lui est
imposé avant le doctorat soit
fait dans la minéralogie. -

M^r Vélu signalé par M^r Trutthard deman-
dant à passer l'examen écrit pour
~~certificat d'aptitude à~~
~~de plus~~ pour l'enseignement
secondaire.

M^r Gantier venant par les épreuves pour le
certificat doivent être subies à date
fixée, d'après le règlement. -

Le règlement n'étant pas clair la
Faculté autorise M^r Vélu à donner
à M^r Trutthard la question de la

épreuve.
M^r Vélu indiqua par cette question et double
comprenant une question d'algèbre
et une question de géométrie. -

Jean Lévy

Séance du 20 Dec. 1910

Présents : M^ll^{rs} C. E. Guye, P. A. Guye, Gantier,
Uhdot, Pictet, Yung, Vehr, Dupan,
Bedot, Gararin.

Le procès-verbal de la précédente séance
est lu et adopté.

M^r le Doyen soumet à la Faculté la
demande de M^r Verrario, qui voudrait
être admis comme privat-docent.

M^r Pictet déclare à la Faculté que M^r
Verrario est un assistant, qu'il a fait des
doctorats de Grenoble et de Paris, mais qu'il
n'a aucun droit à être dispensé du travail
d'habilitation. —

La Faculté décide de ne pas accorder cette
dispense.

M^r le Doyen rapporte au nom de la com-
mission chargée de l'étude de la propo-
sition de M^r C. A. Guye concernant
l'introduction d'un enseignement de

chimie théorique dans le plan d'étude des
bachelariats es sc. phys. et nat., et es sc.
phys. et chim.

La commission a adopté unanimement
le projet suivant :

Le champ des bachelariats es sc. phys.
et nat. et es sc. phys. et chim. compor-
tera dorénavant un cours de chimie théo-
rique de 2 h. par semaine en hiver, 1 h.
par semaine en été.

Dans le programme des examens de bache-
lariat ayant trait à cet enseignement
on établira une distinction entre les étu-
dants en sciences nat. et ceux en sc.
phys. et chim., en dispensant les pre-
miers de l'étude de certaines branches
qui ne leur sont pas nécessaires.

Quant aux notes obtenues dans les
examens de chimie théorique, elles seront
établies comme suit :

Pour le bac. es sc. phys. et nat. 1 examen
oral seul, comptant pour 1 note entière.
Pour le bac. es sc. phys. et chim., 1 examen
oral et 1 examen écrit comptant chacun pour

1 note entière. La chimie inorgan. et organique ne comptent plus sur un ^{1^{er}} examen ident. des conclusions ont été adoptées sans discussion par la Faculté.

M^r Gauthier souleva la question de la date de la mise en vigueur de ces dispositions; celle-ci lui paraissant ne pas pouvoir avoir d'effet rétroactif; il ne faudrait donc les appliquer qu'aux étudiants immatriculés après l'adoption définitive de ces dispositions. —

M^r le Doyen a déclaré d'accord avec cette manière de voir. —

M^r Pictet remarqua que jusqu'au moment le programme du baccalauréat, il faudrait prendre un mesurage correspondant par le 1^{er} examen du Diplôme de Chimiste.

Après une observation de M^r V. S. Gey, qui monta sur la question est complétée, et sur la proposition de M^r Chochoy et Gauthier, la Faculté décide le renvoi de la proposition de M^r Pictet à une séance ultérieure. —

M^r le Doyen rapporte sur la question

du Transfert du laboratoire de géologie.
Il expose l'idée qu'il y a rallié le Bureau de l'Université à cette idée, il faudrait abandonner une partie de la place rendue disponible pour l'administration.

M^r Gauthier et Vêre déclarent qu'il faut avant tout profiter de l'occasion si favorable présente pour donner plus de place à l'enseignement des mathématiques. —

M^r Gey tient à rappeler qu'en son dernier aménagement des bâtiments universitaires, les locaux du labor. de géologie actuel avaient été attribués à la zoologie, qu'ils avaient été idées par condensation à la géologie qui ne disposait d'aucun local. Le professeur de zoologie conserve donc sur ces 2 pièces un droit, qu'il tient à maintenir. —

Sur la proposition du Doyen, la Faculté a rallié à l'idée d'installer provisoirement les mathématiques dans le local laissé libre par la géologie, si celle-ci est transférée et d'abandonner à l'administration le local de mathématiques.

La Faculté réservera ses droits en la
salle de ~~mathématique~~ ^{mathématique} cédée provisoirement

M^r Duparc demande à ce propos
où en sont les études pour la instal-
lation nécessaire à la Faculté de sciences.
M^r le Doyen et Ghodrat répondent que
ces études ne sont pas faites pour la nou-
velle situation adoptée par le Département.

M^r le Doyen constatant que la rela-
tion entre le examen du doctorat et du
certificat d'aptitude pour l'enseignement
secondaire n'est pas clairement établie,
demande à pouvoir réunir à nouveau
au commencement de l'année le com-
mission du certificat. Adopté. —

Doctorats:

M^{lle} Daszewska a passé en zoologie avec 4 1/2
M^{lle} Garatuk a passé en minéralogie avec 4 1/2
M^r Anantachewitch a passé en phys. av. 4 1/2 en miné-
ralogie avec 3. —
M^r Radzicki a passé en botanique avec 4 3/4.

Equivalences:

M^r Couzera demande à être dispensé du bac-
calauréat; il est renvoyé à la décision prise
à son égard le 7 Mai 1900. —

A ce propos la question des équivalences
du baccalauréat accordé aux étrangers, M^r
Duparc montre qu'on est arrivé peu à peu
à accorder ces équivalences trop facilement
et qu'on est arrivé à des relations absolu-
ment arbitraires. Il est nécessaire de re-
prendre cette question dans son ensemble.

A cet effet un comité est désigné
formé de M^r C. E. Guye, Ghodrat, Gan-
tini, Duparc et Garatuk. —

Sont dispensés du baccalauréat:

M^r Nabratovska disp. compl.
" Thomas dipl. chim. de Bruxelles disp. compl.
" P. Ueberhard disp. part.

Les demandes de dispense de M^r El-Dib-
Mohamed et Vajil sont refusées. —

M^r Vehr annonce une série de 6 conférences
de mathématiques, sur le 1^{er} Post. Padoa

La séance sera à l'Université entre 6 et 7
et le 22 Janvier 1911. —

M. Chodet rappelle qu'il faut d'
A. C. de Candolle a été enlevé de
Bartoloni et transféré au Musée d'Art
et d'Histoire. Il annonce qu'une pro-
testation contre cette mesure va être
lancée par la Soc. botanique de Genève
et il demande l'appui soit de ses collègues
soit individuellement soit de la Faculté.

Séance tenue

Ch. Sarasin

Séance du 18 Janvier 1911

Présents: M. G. E. Guye, Ph. A. Guye, Chodet,
Gantier, Duparc, Chapard, Jung,
Tehr, Sarasin.

Le procès-verbal de la précédente séance
est lu et adopté. —

M. le Doyen rappelle l'envoi à tous
les professeurs du beau volume des Actes
du Jubilé universitaire de 1909 et il ex-
prime à M. Chodet, ancien recteur, les
félicitations et les remerciements de la
Faculté à ce sujet.

M. Chodet présente la Thèse de M.
Friederichs sur le "Rôle physiologique de
la catalase", qu'il déclare être un bon
travail et qui est adoptée. —

M. le Doyen lit une lettre du Département
répondant aux démarches faites par lui
pour obtenir de nouveaux locaux pour
le laboratoire de géologie. Cette lettre